

SAISON 2010-2011

PORTES OUVERTES PING

Pendant la période du 28/08 au 30/11/2010.

(Une seule organisation par année sportive)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Inscriptions :

Celles-ci devront **parvenir au siège de la Fédération** (avec copie au responsable provincial) **au moins un mois** avant la date d'organisation de la manifestation.

Par retour de courrier, les cercles sportifs recevront confirmation de leur participation ainsi que tous les documents administratifs nécessaires.

2. Devoirs des cercles sportifs organisateurs :

a) Apposer éventuellement les affiches se trouvant sur le site de l'A.F.F.R.B.T.T. après les avoir complétées.

b) Assurer une publicité de nature à attirer un maximum de participants (toutes-boîtes, annonces dans les journaux, dans les bulletins communaux, distribution de tracts dans les écoles, etc....)

Les cercles sportifs sont tenus de joindre une copie des documents publicitaires mis en œuvre pour la promotion de l'opération « portes ouvertes ping »

c) Assurer une présence effective et un accueil chaleureux aux participants lors des portes ouvertes. (un contrôle sur place sera effectué par les responsables provinciaux)

d) Qu'il y ait eu ou non des participants à votre journée POP, **renvoyer impérativement au siège de la Fédération ou par courriel (support excel) sous peine de nullité, dans les 10 jours calendriers (cachet de la poste faisant foi) qui suivent l'organisation**, la liste des participants (scrupuleusement remplie) et la note de frais du cadre diplômé figurant sur la liste officielle de la Fédération

Ces mesures seront de stricte application et sans appel.

Les formulaires sont disponibles sur le site de l'Aile francophone. (www.afrbtt.be)

e) Ne renseigner sur les listes **que les visiteurs n'ayant jamais été affiliés à une quelconque fédération de tennis de table ou ne bénéficiant pas d'une licence A dans l'année de référence.**

3. Avantages des cercles sportifs :

a) Le cercle sportif qui a effectivement satisfait à toutes les conditions du point 2, recevra comme « cadeau » : un bon d'achat d'une valeur de 75,00 euros (matériel club) valable dans un des magasins DANDOY

b) La part de la licence de l'Aile francophone sera gratuite pour les joueurs recrutés suite à l'opération (figurant sur la liste de participants aux portes ouvertes du cercle sportif) et dont l'affiliation sera **expédiée pour le 31 décembre dernier délai (cachet de la poste faisant foi)**. Les dates du certificat médical et de l'affiliation doivent impérativement être postérieures à la date d'organisation des portes ouvertes. Pour éviter tout problème, l'Aile francophone fournira un formulaire d'affiliation spécial identifié « Affiliation P.O.P. ». Les responsables provinciaux disposeront d'un stock de formulaires. **Seules les affiliations introduites au moyen de ce formulaire seront prises en compte.**

Cette gratuité ne sera accordée qu'aux cercles sportifs ayant rentré leur liste de participants dans les délais.

c) Le cadre technique (figurant sur la liste officielle de la Fédération) recevra un défraiement de 40,00 € sous condition d'envoi de la note de frais dans les délais impartis. Une seule prestation de moniteur sera acceptée par cercle sportif.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de chaque responsable provincial.

Bruxelles Brabant Wallon : Françoise BRICHARD, Rue Paul Pastur, 18 – 6010 COUILLET – 0477/74.31.90

Hainaut : Comité Provincial du Hainaut, Rue du Mambourg, 33 – 6000 CHARLEROI – 071/30.99.19

Liège : Claude JUNIUS, Rue Jules Dohogne, 48 – 4800 Verviers – 0475/97.95.16

Luxembourg : Christine ADAM, Les Colais, 30 – 6800 – OURT – 061/22.31.32

Namur : Martine EVRARD, rue Haut Comogne, 20 – 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE – 071/78.11.60